

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Pleine-Fougères

Compte rendu de séance

Séance du 16 Décembre 2021

L' an 2021, le 16 Décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de HIVERT Sylvie, Adjoint

Présents : Mme HIVERT Sylvie, Adjoint, Mmes : HERRY-VRIGNAT Marie-Christine, LENFANT Laëtitia, PANNETIER Françoise, PAUTREL Chantal, PIGEON Sylvie, RONSOUX Nathalie, TRÉCAN Marilyne, MM : BORDIER Jean-Yves, BRUNE Didier, CAYRE Damien, GUILLOUX Sylvain, LELOUP Jean-Pierre, ROUSSEL Axel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme ALO Emilie à Mme PIGEON Sylvie, MM : BEC Arnaud à M. CAYRE Damien, BIGUÉ Yann à M. BORDIER Jean-Yves, THÉBAULT Louis à M. BRUNE Didier

Absent(s) : M. RONDIN Bruno

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 19
- Présents : 14

Date de la convocation : 09/12/2021

Date d'affichage : 09/12/2021

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture de Rennes
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. ROUSSEL Axel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Aménagement de la rue de Bretagne : marché de travaux attribution des lots - 2021-16/12-01
Terrain Bréhin : Acquisition - 2021-1612-02

2021-16/12-01 - Aménagement de la rue de Bretagne : marché de travaux attribution des lots

Vu la délibération n°5 du 25 janvier 2021 approuvant le projet d'aménagement de la rue de Bretagne, autorisant le lancement d'un marché à procédure adaptée pour le choix d'un maître d'œuvre et autorisant Monsieur le Maire à déposer des demandes de subventions notamment au titre de la DETR, au titre des amendes de polices et d'autres financeurs ;

Vu la délibération n°5 du 26 avril 2021 approuvant le choix de maîtrise d'œuvre pour le projet d'aménagement de la rue de Bretagne, le Cabinet A'DAO pour un coût provisoire de 9800 euros HT ;

Vu la délibération n° 3 du 25 mai 2021 autorisant Monsieur le Maire à déposer une demande de financement au titre de la DSIL ;

Vu la délibération n°4 du 20 septembre 2021 autorisant le SDE 35 à lancer une étude détaillée pour l'effacement des réseaux ;

Vu la délibération n°1 du 11 octobre 2021 acceptant une subvention de 10 000€ au titre des amendes de police pour la sécurisation de la rue de Bretagne du panneau d'entrée de ville au carrefour de la rue François Carré et de la rue Casimir Pigeon ;

Vu la validation par Monsieur le Maire du dossier de consultation des entreprises en lots répartis de la manière suivante :

- Lot 1 : voirie, réseaux divers
- Lot 2 : espaces verts

Vu le lancement du marché à procédure adaptée en date du 9 novembre 2021 ;

Vu l'ouverture des plis en date du 3 décembre 2021 ;

Vu la délibération n°2 du 06 décembre 2021 autorisant Monsieur le Maire à effectuer une demande de subvention au titre de la DETR pour la sécurisation de la rue de Bretagne ;

Vu l'analyse des plis effectuée par le cabinet A'DAO ;

Considérant l'avis de la commission appel d'offre en date du 14 décembre 2021 de retenir :

- l'entreprise COLAS de Miniac Morvan pour le lot n°1 (voirie, réseaux divers) pour un montant de 164 464 euros HT soit 197 356,8 euros TTC ;
- l'entreprise ID VERDE du Rheu pour le lot n°2 (espaces verts) pour un montant de 8304,52 euros HT soit 9 965, 42 euros TTC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide:

- de retenir l'entreprise COLAS de Miniac Morvan pour le lot n°1 (voirie, réseaux divers) pour un montant de 164 464 euros HT soit 197 356,8 euros TTC ;
- de retenir l'entreprise ID VERDE du Rheu pour le lot n°2 (espaces verts) pour un montant de 8304,52 euros HT soit 9 965, 42 euros TTC ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

2021-1612-02 - Terrain Bréhin : Acquisition

Vu la délibération du 13 décembre 2010 approuvant le plan local d'urbanisme de la commune ;

Considérant l'intention de Madame Huguette Clisson épouse Bréhin de vendre le terrain AB 204 d'une surface totale de 344 m² à la commune de Pleine-Fougères ;

Considérant que le prix au mètre carré est de 25€ du m² soit un total de 8600 euros ;

Considérant que l'acquisition de cet immeuble par la commune constituera une réserve foncière et permettra le développement de l'aménagement du quartier des Riaux ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer l'achat du terrain AB 204 d'une superficie de 344m² au prix de 25 € du m² ;
- que les frais de notaire seront à la charge de la commune ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les actes notariés ainsi que tous les documents relatifs à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 18 ; contre : 0 ; abstentions : 0)

Questions diverses :

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 19:15

En mairie, le 14/01/2022
Le Maire
Louis THÉBAULT